



COVID-19

LISTE DE CONTRÔLE DANS LE CONTEXTE D'UN DÉPLOIEMENT

PAYS FOURNISSANT DES CONTIGENTS OU DU PERSONNEL DE POLICE

I. PRÉPARATIFS PRÉALABLES AU DÉPLOIEMENT :

Obtenir un accord préalable sur les plans de déploiement / programmation. Obtenir un accord préalable par le biais du Siège de l'ONU sur les plans de déploiement, y compris les dates et les ports d'entrée du personnel, et prenant en compte les agents de police individuels, les Officers d'état-major et les observateurs militaires en phase d'arrivée. Dans la mesure du possible, ne vous écarterez pas de ces plans, car tout déploiement n'ayant pas reçu d'accord préalable approprié peut compromettre les efforts visant à garantir le respect des exigences nationales d'entrée, des mesures de quarantaine et d'autres précautions.

Veiller à un stock adéquat d'accessoires de protection personnelle et autres fournitures. Veiller à ce que les nouveaux déploiements soient accompagnés d'un approvisionnement suffisant en **accessoires de protection individuelle (API)** et d'autre matériel préventif, tels que décrits dans l'annexe A du mémorandum d'accord (kits de soldat/police) ; ceci inclut les articles d'hygiène des mains (**savon, désinfectant pour les mains à base d'alcool**), **thermomètres et revêtements faciaux** (distincts des capacités médicales dédiées). Le personnel déployé doit arriver à son lieu d'affectation avec une quantité suffisante de ces articles et doit avoir accès à des réserves suffisantes pour la durée du déploiement.

Assurer un personnel médical militaire formé. Veiller à ce que les contingents en déploiement disposent d'un nombre suffisant de membres du personnel médical militaire formé pour assurer la mise en œuvre physique des directives sur l'identification, l'enquête et la gestion des flambées épidémiques, y compris l'isolement des cas, la recherche des contacts et la mise en quarantaine des contacts.

Garantir le dépistage médical avant le déploiement. Veillez au strict respect des exigences de dépistage médical avant le déploiement, telles que décrites dans le document MS.2 (autorisation médicale pour l'emploi), du pour tout le personnel en déploiement, y compris le dépistage COVID-19. Cela s'applique aux exigences médicales pour tous les aspects du rôle tel que prévu ainsi qu'aux traitements en cours, aux comorbidités spécifiques liées aux risques de COVID-19, y compris l'âge de plus de 60 ans, le diabète, l'hypertension, les maladies cardiaques, les maladies pulmonaires chroniques, les maladies cérébro-vasculaires, les maladies rénales chroniques, l'immunosuppression, le cancer et les grossesses.

Notification des problèmes médicaux sous-jacents. Si le déploiement reste nécessaire, informez le médecin-chef de la mission de tout militaire, policier ou officier présentant des problèmes de santé sous-jacents importants. Encouragez les unités à considérer ces conditions avec importance lors de l'élaboration de mesures de prévention des risques COVID - 19.

Assurer une formation sur la prévention du COVID-19 préalable au déploiement. Veiller à ce que la formation préalable au déploiement de tout le personnel militaire et policier comprenne la sensibilisation au COVID-19, la prévention et le confinement, y compris les comportements personnels, les précautions opérationnelles et les pratiques de quarantaine.

Assurez-vous que les commandants d'unité / sous-unité connaissent les instructions / directives relatives au COVID-19. Veiller à ce que les commandants d'unités / sous-unités soient conscients de leur responsabilité et veillent à ce que tout le personnel respecte strictement les directives et les instructions relatives à la discipline en matière de prévention, y compris la quarantaine à l'arrivée (en notant que la mise en œuvre efficace des mesures de transition sur les rotations dépend des comportements individuels et collectifs).

Veillez au respect de la quarantaine. Assurez-vous que tous les membres du personnel militaire et policier effectuent 14 jours de quarantaine immédiatement avant le départ du point d'embarquement, y compris un dépistage régulier avant le départ et des vérifications de température et d'autres symptômes du COVID-19.



Conformez-vous aux tests de diagnostic PCR obligatoires. Dans les cas où le pays hôte l'exige, un test de diagnostic PCR doit être effectué avant et aussi près que possible du départ, mais avec suffisamment de temps pour que les résultats soient disponibles avant l'arrivée (notez que suivant les directives des Nations Unies, tous les militaires et le personnel de police doivent aussi effectuer une quarantaine obligatoire de 14 jours à leur arrivée dans une mission des Nations Unies sur le terrain).

II. PENDANT LE DÉPLOIEMENT :

PENDANT LES FONCTIONS / OPÉRATIONS :

Empêchez la transmission locale. La priorité de premier ordre, lors de la conduite des charges, est la prévention de la transmission locale au sein de la mission ou au sein de la population du pays hôte. Tout en limitant et minimisant au possible les activités qui nécessitent un contact rapproché faire en sorte que toute interaction du personnel de l'ONU avec dans la communauté locale implique une distanciation physique de 1-2 mètres chaque fois que cela est possible, et que l'hygiène des mains soit exercée et que des masques soient utilisés. Pour obtenir des conseils sur l'utilisation des API appropriés, ou des masques en tissu, dans les contextes autres que les ceux des soins de santé, voir https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/ddcoronavirus_ppeforwardfacingstaff.pdf.

Respectez la distance physique pendant le travail. Les mesures de distanciation physique devraient être adaptées dans les bases, le bureau et les autres installations de travail, y compris avec la mise en place d'horaires décalés pour réduire la présence parallèle, l'augmentation des espaces, et le protocole d'hygiène des mains lors de l'utilisation des équipements collectifs.

Adhérez à la distanciation physique dans les espaces publics. Promouvoir le strict respect de toutes les directives de distance physique, y compris le port obligatoire de masques faciaux, dans tous les mouvements et activités opérationnels, et à tout moment dans les espaces publics.

Établissez des procédures de nettoyage renforcées. Établir des procédures de nettoyage renforcées pour tous les équipements et structures collectifs.

Fournir des masques. Fournir, au besoin, des masques à tout le personnel des Nations Unies et aux visiteurs des locaux de l'ONU.

CONDITIONS DE VIE :

Assurer le respect de l'hygiène et de la distanciation physique. Malgré les défis rencontrés dans certains avant-postes éloignés, il est impératif que des normes minimales d'hygiène et de distanciation physique soient respectées, y compris, mais sans s'y limiter, les activités échelonnées pour réduire la présence parallèle, un espacement accru et un protocole d'hygiène des mains lors de l'utilisation d'équipements et d'installations collectifs.

Mettre en place des postes d'hygiène des mains et en rappeler l'adhérence. Un nombre suffisant de postes d'hygiène des mains doivent être installés dans les zones de camp des contingents, en particulier dans les ablutions, à l'extérieur / dans les salles à manger et à l'intérieur / à proximité des zones de quarantaine et d'isolement. Il faut rappeler à tout le personnel de pratiquer fréquemment le lavage des mains avec du savon et de l'eau (de préférence) ou un désinfectant à base d'alcool.

Surveiller / auditer régulièrement les mesures de prévention. Effectuer des contrôles et des audits réguliers pour s'assurer que des pratiques préventives soient adoptées et que le personnel dispose de tous les produits nécessaires, aux bons endroits, pour la prévention du COVID-19 (savon et eau, masques, thermomètres, désinfectants pour les mains, etc.).

Veiller à un meilleur nettoyage des espaces communs. Établir un nettoyage amélioré (y compris la fréquence) des espaces communs (ablutions / toilettes, cuisine, salle à manger), en faisant attention aux surfaces fréquemment touchées. Plus d'informations sur le nettoyage / désinfection peuvent être trouvées ici: [https://www.who.int/publications/i/item/home-care-for-patients-with-suspected-novel-coronavirus-\(ncov\)-infection-presenting-avec-symptômes-légers-et-gestion-des-contacts](https://www.who.int/publications/i/item/home-care-for-patients-with-suspected-novel-coronavirus-(ncov)-infection-presenting-avec-symptômes-légers-et-gestion-des-contacts) .

Mener une sensibilisation régulière sur la prévention. Mener sensibilisation régulière des activités pour créer et maintenir la sensibilisation sur la transmission Covid-19 pratiques de prévention (par exemple en utilisant des dépliants, des annonces de haut - parleurs, des affiches, des séances de



sensibilisation), rappeler au personnel de respecter 1 - 2 mètres d'écart avec les autres personnes, se laver les mains, et de couvrir leur toux avec le coude / la manche. Veuillez fournir ces informations dans les langues nationales / locales.

Arrêter / limiter tous les rassemblements sociaux. Ne vous réunissez pas en grands groupes et annulez tous les événements non essentiels, y compris les événements sportifs et les cérémonies. Les activités sportives, individuelles ou en petits groupes, ne peuvent se poursuivre que lorsque des distances extérieures et physiques peuvent être observées (ex. Ping-pong, tennis, cricket, jogging).

Minimiser / arrêter les rassemblements dans les lieux de culte intérieurs. Réduisez au minimum ou arrêtez les rassemblements dans les lieux de culte intérieurs. Sinon, assurez-vous que la distance physique et le port du masque soient obligatoires et qu'un désinfectant pour les mains soit disponible sur place.

Échelonner / réduire les rassemblements pour les repas. Les repas dans la salle à manger doivent être pris en petits groupes et les heures des repas doivent être strictement échelonnées à des moments différents, avec des chaises distantes d'au moins 1 à 2 mètres.

Assurer une bonne ventilation de toutes les zones intérieures et maintenir la distance entre tous les lits. S'assurer que les zones intérieures soient bien ventilées, avec des portes et des fenêtres ouvertes si possible pour augmenter la circulation de l'air, et que tous les lits dans les quartiers d'habitation, y compris les zones d'isolement et de quarantaine, soient placés à au moins 1 à 2 mètres les uns des autres. Suivez les conseils sur le placement du lit disponibles sur https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/coronavirus_bedplacement.pdf, y compris les positions de sommeil «de la tête aux pieds».

Séparer, évaluer et isoler immédiatement le personnel suspect / malade. Tout le personnel possiblement infecté ou malade doit être séparé des autres membres du personnel et référé pour une évaluation immédiate dans des établissements de santé désignés. Si le personnel présente des signes et des symptômes du COVID-19, il doit être isolé immédiatement.

Commandants pour exécuter des exercices de simulation. Les commandants des unités / sous-unités doivent exécuter un exercice de simulation en créant un scénario d'un possible cas de Covid-19 avec fièvre et toux pour développer la capacité de l'unité à gérer la situation. Assurez-vous que tous les membres du personnel en uniforme savent comment mettre et enlever correctement les couvre-chefs en tissu (masques) et comment les utiliser. Voir <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/when-and-how-to-use-masks>. Si possible, organisez une séance de démonstration pour montrer à tout le personnel comment enfilet et enlever l'API.

DANS LES DOMAINES MÉDICAUX :

Assurer l'adhésion des établissements médicaux aux normes de prévention. Veiller à ce que les médecins militaires de la force (FMO) mènent des inspections fonctionnelles, des évaluations, des enquêtes et des exercices dans les installations médicales des pays fournisseurs de troupes, et se rapportent fréquemment au médecin-chef de la mission, pour assurer le respect des normes professionnelles et cliniques liées à la prévention et au traitement du COVID-19. Pour plus de détails sur les responsabilités du FMO, veuillez-vous référer au manuel de soutien médical pour les missions sur le terrain des Nations Unies (3^e édition).

Confirmer que l'équipement de sauvetage fonctionne et puisse être utilisé. Dans toutes les cliniques et les hôpitaux de niveau 1, vérifiez et testez le bon fonctionnement de tous les équipements de sauvetage (oxymètre de pouls, défibrillateur, ventilateur, etc.) et veuillez à ce que le personnel médical puisse les utiliser en cas d'urgence.

Assurer la séparation du personnel pendant l'isolement et la quarantaine. Lors de la conception des zones d'isolement (pour les cas de COVID-19) et des zones de quarantaine (pour les «contacts» qui ne sont pas malades), assurez-vous que les groupes suivants soient séparés les uns des autres et séparés des autres membres du personnel des Nations Unies en général. Chaque groupe doit avoir son espace de vie propre, et ne doit pas se mêler avec d'autres cohortes. Pour plus d'informations, voir les définitions et les figures 1 et 2 ci-dessous.

- a. **Cas suspect de Covid-19** (individu qui présente des symptômes et en attente des résultats du test ou si les résultats ne sont pas encore disponibles)



- b. **Cas de COVID-19 confirmés en laboratoire (PCR positifs)** (ces personnes peuvent être symptomatiques ou asymptomatiques)
- c. **Contacts qui vont bien** (mais en quarantaine de 14 jours en raison d'une exposition à un cas)

Figure 1 : Groupes à séparer

(Traduction du tableau ci-dessous)

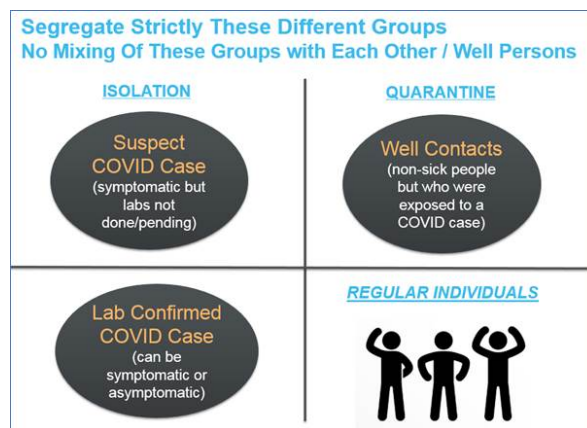
Séparer strictement ces différents groupes

Cas suspects de COVID-19 (qui présente des symptômes et en attente des résultats du test ou si les résultats ne sont pas disponibles)

Contacts qui vont bien mais qui ont été exposés à un cas

Cas de COVID-19 confirmés en laboratoire (ces personnes peuvent être symptomatiques ou asymptomatiques)

Individus réguliers



Suivez strictement les critères de l'OMS (Figure 2) ou des autorités sanitaires locales, selon ce qui est le plus strict, concernant le moment de libérer un cas ou un contact de l'isolement / de la quarantaine. Un résultat de test PCR négatif ne doit jamais être utilisé pour raccourcir la période de quarantaine requise.

Figure 2 : Critères de libération des individus de l'isolement ou de la quarantaine

(Traduction du tableau ci-dessous)

Quand libérer un individu de l'isolement ou de la quarantaine ?

(Veuillez également consulter les autorités sanitaires locales)

Isolation

Cas suspect de COVID-19 Cas suspects de COVID-19 (qui présente des symptômes et en attente des résultats du test ou si les résultats ne sont pas encore disponibles)

Cas de COVID-19 confirmés en laboratoire (ces personnes peuvent être symptomatiques ou asymptomatiques)

Patients qui présentent des symptômes : Libérer 10 jours après l'apparition des symptômes plus au moins 3 jours additionnels sans symptômes

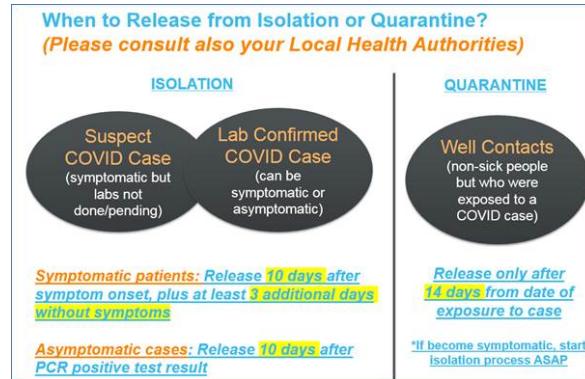


Cas qui ne présentent pas de symptômes : Libérer 10 jours après avoir reçu le résultat positif du test

Quarantaine

Contacts qui vont bien mais qui ont été exposés à un cas

Libérer seulement après 14 jours de quarantaine à partir de la date d'exposition



III. APRÈS LE DÉPLOIEMENT :

Quarantaine obligatoire après le déploiement

Conformez-vous à la règle de période de quarantaine obligatoire à votre retour dans le pays d'origine. Cela devrait être un minimum de 14 jours s (ou plus si jugé nécessaire par les autorités nationales). Un résultat de test PCR négatif ne devrait jamais être une raison de raccourcir la période de quarantaine désigné.